

Conseil municipal – Séance du Vendredi 7 janvier 2022 - 18 h30

Séance à huis clos

Étaient présents : M. Norbert COLL, M. Franck CLUSEL, Mme Marie-Claire CLEMENÇON, M. Jean Paul CLUSEL, Mme Chrystèle BENINCA, M. Philippe BOUVET, M. Bernard BOUVIER, M. Dominique DUCHAMP, M. Bernard SEILLER.

Absent, excusé : Mme Marina BADEL, M. Gérard BUCHE (Pouvoir à M. BOUVIER), Mme Sophie DEGACHE (Pouvoir à Mme CLEMENÇON), Mme Océane MALINS, Mme Sylvie MARTEL (Pouvoir à Mme BENINCA), Baptiste ROUCHON (Pouvoir à Mme CLEMENÇON),

Mme Christelle BENINCA a été élue secrétaire de séance.

Adoption du dernier compte rendu du 26 octobre 2021 : Vu le nombre important de conseillers absents, le Maire propose que l'adoption du compte rendu soit reporté au prochain conseil municipal.

Accord de tous les membres présents.

Secrétaire de séance : Chrystèle BENINCA

I – FINANCES

DEL 1 - BUDGET COMMUNAL MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2022.

Monsieur le Maire indique aux élus qu'il n'est pas possible d'effectuer des dépenses d'investissement en début d'année, avant le vote du budget. Celui-ci aura lieu au mois d'Avril 2022.

Toutefois, certaines dépenses prévues et imprévues peuvent présenter un caractère d'urgence et il paraît souhaitable et nécessaire que le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à les réaliser avant le vote du budget, ceci dans la limite du quart des dépenses prévues lors de l'exercice précédent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (2 contre) :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager et à mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget communal 2022, ceci dans la limite du ¼ des dépenses votées lors de l'exercice précédent et selon le détail des chapitres dans le tableau suivant :

| Compte | Opération | Dépenses votées au budget 2021 | ¼ des dépenses possibles avant vote du budget 2022 |
|--------|-----------|--------------------------------|--|
| 2158 | 101 | 13 500,00 | 3 375,00 |
| 2183 | 103 | 5 250,00 | 1 312,50 |
| 21578 | 107 | 3 200,00 | 800,00 |
| 2158 | 107 | 500,00 | 125,00 |
| 238 | 107 | 125 000,00 | 31 250,00 |
| 2313 | 114 | 66 000,00 | 16 500,00 |
| 238 | 115 | 20 000,00 | 5 000,00 |
| 2116 | 116 | 10 000,00 | 2 500,00 |
| 2135 | 117 | 22 000,00 | 5 500,00 |

| | | | |
|------|-----|------------|-----------|
| 2158 | 117 | 2 000,00 | 500,00 |
| 238 | 118 | 30 000,00 | 7 500,00 |
| 202 | 121 | 15 000,00 | 3 750,00 |
| 2135 | 131 | 5 000,00 | 1 250,00 |
| 2158 | 134 | 300,00 | 75,00 |
| 2183 | 145 | 11 000,00 | 2 750,00 |
| 2184 | 145 | 11 000,00 | 2 750,00 |
| 2313 | 145 | 168 000,00 | 42 000,00 |
| 2115 | 147 | 82 600,00 | 20 650,00 |
| 2313 | 147 | 65 000,00 | 16 250,00 |
| 2128 | 148 | 54 000,00 | 13 500,00 |
| 2135 | 149 | 500,00 | 125,00 |
| 2135 | 150 | 1 200,00 | 300,00 |
| 2051 | 151 | 5 000,00 | 1 250,00 |

- **CHARGE** Le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches et signatures utiles et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

II – AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Délibérations : Néant

Discussions : Néant

III – AFFAIRES LIEES AU PERSONNEL

DEL 2 : REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS ET COORDONNATEUR RECENSEMENT POPULATION 2022.

L'assemblée délibérante,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Considérant la nécessité de créer des emplois de trois agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** la création de trois postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement 2022.

☒ **Les agents recenseurs seront payés à raison de :**

- **50,00 € brut** par séance de formation ;
- **5, 50 € brut** par logement recensé.

☒ **D'accorder au coordonnateur communal du recensement de la population 2022 : 36 d'heures supplémentaires** (équivalent à 4 jours de travail à 9 heures par jour) pour le surcroit de travail occasionné par ce recensement.

- **CHARGE** Le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches et signatures utiles et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

IV- AFFAIRES LIEES A L'URBANISME

Délibérations : Néant

Discussions :

Réunion publique du PLU du 09/12/2021.

M. Coll dit qu'une soixantaine de personnes ont participé à cette réunion publique, ce qui témoigne de l'intérêt de la population sur ce sujet. Il précise « qu'au vu de la crise sanitaire, les rencontres avec la population ne peuvent se faire aussi souvent que nous le souhaiterions et nous le déplorons ».

Cette présentation fait suite aux 6 permanences de cet été avec le Bureau d'Etudes, où de nombreux administrés sont venus présenter leurs projets ou se renseigner sur le devenir de leurs terrains et ce au vu de la dernière révision du PLU.

Le travail en Commission PLU se poursuit, des réunions avec les personnes publiques associées devraient être programmées dans les semaines qui viennent.

Mise en œuvre de la dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme :

Le Maire précise que « normalement » à compter du 1^{er} janvier 2022, les administrés pourront déposer leurs demandes d'autorisations d'urbanisme sur une plateforme dédiée, appelée Saisine par Voie Electronique (SVE).

Une communication sera faite prochainement via les outils de communication de la commune (Facebook, panneau Pocket et panneau lumineux).

V – AFFAIRES LIEES A LA VOIRIE, AUX TRAVAUX, EAU ...

DEL 3 - RETRAIT DE LA COMMUNE D'ANDANCE AU SYNDICAT DES EAUX CANCE DOUX :

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal, la délibération du Comité Syndical de CANCE DOUX en date du 18 10 2021, relative au retrait d'une commune adhérente à ce syndicat.

Cette décision doit être soumise au Conseil Municipal qui doit donner son avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **EMET** : un avis favorable sur la demande de retrait de la commune **d'Andance**.
 - **CHARGE** Le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches et signatures utiles et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
-

Discussions :

La Maison France Services : Les travaux avancent, pas aussi rapidement que nous le souhaiterions mais des pénuries de matériaux, rendent l'avancé difficile.

L'Ets Perrier Ferrand Lot gros œuvre, maçonnerie a terminé la 1ere tranche (hors façades et escaliers) ;

L'Ets Mazet Plaquiste, isolation intérieure a démarré ;

L'Ets Chautant : après bien des difficultés d'approvisionnement, les menuiseries sont enfin terminées. La pose aura lieu le lundi 10/01 sur la journée.

La fin de travaux est prévue début avril 2022.

Carrefour Daillon :

L'aide de la Région Auvergne Rhône Alpes de 20 000 € a été confirmée suite à un estimatif de travaux de 54 000 €.

2 devis de démolition du hangar - présent sur place et gênant la visibilité - a été demandé à 2 entreprises locales :

- DSN pour 6 000 € HT ;
- TP Delolme Roche pour 18 000 € HT.

Après renseignement pris auprès de Centre de Gestion, afin de savoir si cette démolition pouvait être réaliser par nos agents communaux en toute sécurité (travail en hauteur ...), nous avons obtenu leur accord. Aussi, cette opération sera donc menée par le service technique dans les jours qui viennent.

Un mur sera reconstruit en limite après concertation et accord du propriétaire.

Le poteau d'incendie sera déplacé sur la voir communale de Chautard, ce qui permettra une meilleure sécurité des sapeurs-pompiers lors de l'utilisation de ce poteau incendie.

L'Ets EVTP - en relation le Conseil Départemental - exécutera les travaux définitifs de voirie courant du 1^{er} semestre 2022.

VI – AFFAIRES LIEES AU SCOLAIRE ET/OU PERISCOLAIRE

Délibérations : Néant

Discussions :

Deux de nos agents travaillant à l'école sont en arrêt maladie jusqu'à la mi-janvier pour l'instant.

On fait face à ces absences par des prestations services avec Activ'Emploi, A suivre !

VI – AFFAIRES LIEES A LA COMMUNICATION ET L'INFORMATION

Délibérations : Néant

Discussions : Site internet et bulletin municipal : Ces deux points reportés au prochain conseil municipal, car l'adjointe en charge de ces dossiers est excusée.

VII – AFFAIRES LIEES A LA VIE ASSOCIATIVE ET AUX MANIFESTATIONS

Délibérations : Néant

Discussions :

Report du repas du CCAS et distribution des colis de Noël

Le CCAS a renouvelé avant les fêtes de fins d'année de portage des colis de Noël aux personnes âgées demeurant en maison de retraite ou Epad.

Pour ce qui est du repas de Noël offert par la commune aux personnes de + de 65 ans et au vu de la pandémie, il a été décidé de reporter ce repas au printemps ou à l'été prochain. Après réflexion, le CCAS a opté pour la distribution de bons d'achat de 20 € à toutes les personnes ayant atteint 65 ans au 31 décembre 2021. Ce qui représente un budget d'environ. 5 000 €.

Ces bons d'achat à valoir dans les commerces du Val d'Ay. Une communication sera faite prochainement sur quand et comment distribuer ces bons d'achats.

VIII – AFFAIRES LIEES A LA SANTE et L'ENVIRONNEMENT, ORUDRES MENAGERES ...

La situation sanitaire est délicate avec l'arrivée de ce nouveau variant « Omicron » (même si ce dernier est moins virulent, il est beaucoup plus contagieux) et déjà de nombreux cas sont déjà apparu dans la commune et handicap fortement le fonctionnement de nos structures telle que l'école ...

Nous devons suivre scrupuleusement les consignes et devons sans cesse jongler avec les emplois du temps de notre personnel travaillant à l'école, avec les inscriptions et surtout désinscriptions des enfants sur le logiciel périscolaire, cantine ...

X – AFFAIRES LIEES AU SPORT

Délibérations : Néant

Discussions : Néant

XI – AFFAIRES LIEES A L'ENFANCE, JEUNESSE

Délibérations : Néant

Discussions : Néant

XII – AFFAIRES DIVERSES

Discussions sur les projets :

Boulangerie :

Pour rappel, la commune s'est portée acquéreuse pour 80 000 € d'un tènement immobilier jouxtant l'épicerie/bar de village et ce pour y installer une boulangerie.

Une étude (économique, recherche de candidat potentiel ...) est en cours de réalisation par la Chambre des métiers, qui devrait nous faire un rendu très prochainement.

Un accord amiable est recherché avec le locataire pour l'utilisation d'une petite partie du jardin dédiée à la future boulangerie. Faute d'accord, le dossier sera remis entre les mains de notre avocat.

Implantation de poteaux sur la fibre optique : Après discussions avec ADN (Ets en charge des travaux de fibre optique dans le département), ces derniers avaient prévu 42 poteaux à la Montée du Moulin ! Après maintes discussions, nos vœux ont été entendus : toute la fibre de ce secteur passera en souterrain et sur toute la commune d'ailleurs !

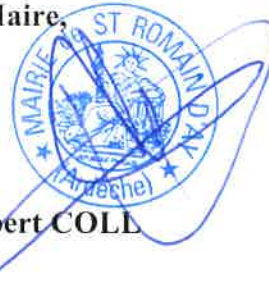
Eclairage public: 4 candélabres vont être implantés à Brénieux rendant une meilleure visibilité des nouveaux abribus.

Appartement au-dessus du local communal : Cet appartement toujours vacant, doit être rafraîchi (quelques travaux sont à prévoir (chauffage et isolation) avant relocation. Dossier en cours !

L'ordre du jour étant épuisé, personne n'ayant rien à rajouter, la séance est levée à 19h15.

Pour validation du présent compte rendu,

Le Maire,



Norbert COLL